



DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL

Cours magistral de M. le professeur Mathieu Touzeil-Divina

année universitaire 2024-2025

Équipe pédagogique :

**Alice Eymard, Rami Ghezil, Amélie Guichet,
Clarisse Varo-Rueda & Louise Viezzi-Parent**

Documents de TD version 1.1 – à jour au 17 juillet 2024

MTD & alii © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur *Moodle*.

Séance 01 / 09 :
des sources internationales
commentées du droit administratif

Cinq termes ou expressions essentiels

- Droit administratif
- Droit international
- Droit public
- Droits européens
- « *Pyramide des normes* »

Un exercice hebdomadaire

Il s'agira pour les étudiants de prendre connaissance du texte ci-dessous et de préparer son commentaire en répondant aux questions ci-après. Il ne faudra donc pas rédiger un commentaire en entier mais seulement (pour cette première séance) apprendre à s'y atteler.

Titre VI : Des traités et accords internationaux

Article 52

Le Président de la République négocie et ratifie les traités.

Il est informé de toute négociation tendant à la conclusion d'un accord international non soumis à ratification.

Article 53

Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient des dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.

Ils ne prennent effet qu'après avoir été ratifiés ou approuvés.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées.

Article 53-1

La République peut conclure avec les Etats européens qui sont liés par des engagements identiques aux siens en matière d'asile et de protection des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, des accords déterminant leurs compétences respectives pour l'examen des demandes d'asile qui leur sont présentées.

Toutefois, même si la demande n'entre pas dans leur compétence en vertu de ces accords, les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif.

Article 53-2

La République peut reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale dans les conditions prévues par le traité signé le 18 juillet 1998.

Article 54

Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution.

Article 55

Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

Cinq questions liminaires

Pour préparer la séance de travaux dirigés, vous répondrez aux cinq questions suivantes destinées à vous accompagner vers l'exercice hebdomadaire.

1. **Question 01.** D'où sont extraits les articles présentés dans le document ci-avant ? Quelle en est la valeur juridique en droit interne ?
2. **Question 02.** Quelle en est la valeur juridique en droit international ?
3. **Question 03.** Ces articles ont-ils déjà été modifiés et si oui, quand et pourquoi ?
4. **Question 04.** Quelle est la pratique – en jurisprudence administrative – de l'article 55 de la Constitution ?
5. **Question 05.** Un traité international a-t-il vocation à être directement invoqué par un citoyen ? Y a-t-il des exceptions ou des aménagements à ce principe ?

Une illustration prétorienne

Vous essaierez de deviner quelle jurisprudence, importante pour la thématique hebdomadaire, est ici représentée.



Inazuma Eleven (イナズマイレブン, Inazuma Irebun) est un Anime basé sur un jeu Nintendo DS et un manga éponymes. Sur le dessin on met en avant l'équipe de **Kirkwood** (木戸川清修, Kidokawa Seishū) de la série Inazuma Eleven, participant au tournoi **Football Frontier**. L'équipe a affronté Raimon lors du match de la demi-finale du tournoi. Elle est réputée pour son football. Il s'agit aussi de l'ancienne équipe d'Axel Blaze qui été capitaine un an avant le début de la série. Elle est constituée des triplés Murdock, trois bons attaquants, et de Malcolm Night, un ami d'enfance d'Erik Eagle, Bobby Shearer et de Silvia Woods. Leur capitaine est Marvin Murdock, le buteur vedette de l'équipe.

Source : <https://inazuma-eleven.fandom.com/fr/wiki/Kirkwood>.